

CHARTRE

DE L'AMBASSADRICE ET DE L'AMBASSADEUR DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PAYS LOIRE TOURAIN

Je soussigné·e
m'engage à :

FAIRE LA PROMOTION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

*Je fais connaître les actions du Pays d'art et d'histoire
et la plus-value apportée par le label.*

Je favorise l'appropriation du label par le public.

Je contribue à amplifier la diffusion de l'information et de la programmation.

ÊTRE UNE PERSONNE RESSOURCE

*Je suis un relais privilégié du Pays d'art et d'histoire
et un référent identifié par le grand public.*

ME FORMER EN CONTINU

Je suis convié·e aux temps forts du label et je bénéficie d'actions offertes.

M'IMPLIQUER DANS LA VIE DU RÉSEAU DE MANIÈRE POSITIVE

*Je partage l'envie de préserver et valoriser le patrimoine
et je m'investis dans certaines actions du Pays d'art et d'histoire.*

Fait le À

L'Ambassadrice ou Ambassadeur

Le Pays d'art et d'histoire



CHARTRE

DE L'AMBASSADRICE ET DE L'AMBASSADEUR

DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

PAYS LOIRE TOURAIN

Pays Loire
Touraine



ENTRE

Le syndicat mixte du Pays Loire Touraine, Pays d'art et d'histoire, représenté par son Président, Claude COURGEAU

ET l'Ambassadrice / Ambassadeur :

NOM : **PRÉNOM**

Demeurant :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. QUI SONT LES SIGNATAIRES ?

A. Le Pays Loire Touraine, Pays d'art et d'histoire

Créé en 1998, le Pays Loire Touraine est labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 2009. Dans le cadre du renouvellement du label en 2024-2025, le Pays a souhaité créer un réseau d'Ambassadrices et Ambassadeurs afin d'accompagner le label dans ses actions et sa visibilité mais également de contribuer à une meilleure appropriation du patrimoine et de l'architecture par le plus grand nombre. Composé d'une équipe de 3 personnes œuvrant sur un territoire de 55 communes, l'équipe du Pays d'art et d'histoire a besoin d'un renfort humain pour mieux communiquer sur ses actions.

B. L'Ambassadrice/Ambassadeur du Pays d'art et d'histoire

L'Ambassadrice/Ambassadeur est une personne volontaire qui :

- ◇ habite sur le territoire du Pays Loire Touraine ou à proximité ou y exerce une activité professionnelle ou bénévole,
- ◇ s'intéresse au territoire et à la préservation de ses patrimoines (naturels, paysagers et culturels),
- ◇ est en contact direct ou en réseau avec des publics, de par son activité, ses loisirs ou de l'association dont il est membre,
- ◇ est familière des actions du Pays d'art et d'histoire,
- ◇ souhaite bénéficier d'une information régulière sur les actions du Pays d'art et d'histoire,
- ◇ est motivée pour s'impliquer dans les actions du Pays d'art et d'histoire
- ◇ est une personne majeure.

ARTICLE 2. POURQUOI UN RÉSEAU D'AMBASSADEURS ?

De par sa convention de partenariat signée avec l'État, le Pays d'art et d'histoire Loire Touraine s'engage à mettre en œuvre une politique d'animation et de valorisation du patrimoine à destination de ses habitants, du jeune public et des visiteurs.

Le Pays d'art et d'histoire déploie un grand nombre de moyens de communication, notamment sur Internet et par le biais de ses brochures-programmes. Le cœur de ses actions étant tourné vers le public, il est primordial que celles-ci soient davantage connues.

La mission principale des Ambassadrices et Ambassadeurs est de faire connaître les actions du Pays d'art et d'histoire et la plus-value apportée par le label. Ils sont un relais privilégié du Pays d'art et d'histoire et sont des référents identifiés par le grand public.

Les objectifs de ce réseau sont de :

- ◇ Favoriser l'appropriation du label et de ses actions par le public (« l'esprit »),
- ◇ Mieux diffuser l'information et soutenir la programmation (« la pratique »).

ARTICLE 3. QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE CHACUN ?

A. Engagements du Pays d'art et d'histoire

1) Permettre aux Ambassadrices et Ambassadeurs d'assurer leur rôle de relais d'information

Pour que les Ambassadeurs puissent réaliser efficacement leur mission, le Pays d'art et d'histoire s'engage à :

- ◇ fournir les outils indispensables à la connaissance du label et des actions du Pays d'art et d'histoire,
- ◇ les rendre destinataires des documents édités par le Pays d'art et d'histoire,
- ◇ être disponible pour les ambassadeurs (accueil physique au bureau le lundi après-midi ou sur rdv),
- ◇ les convier officiellement aux lancements-presse du Pays d'art et d'histoire (2 par an),
- ◇ organiser un temps d'information et d'échange par semestre (2 par an),
- ◇ proposer ponctuellement un complément de formation : connaissance d'un sujet lié à l'actualité du label, visite-découverte d'une commune, d'un site patrimonial ou d'une exposition, ...
- ◇ leur remettre un kit de communication (programme, autocollants, sac PAH, newsletters).

L'enjeu est de permettre à un réseau de personnes qualifiées de bénéficier des clefs pour échanger sur les enjeux de la valorisation et de la préservation des patrimoines du territoire.

2) Assurer l'animation du réseau

Le Pays d'art et d'histoire s'attache à impulser les actions du réseau, écouter les suggestions, encourager les initiatives, initier et collaborer à la réalisation d'outils d'information propres aux Ambassadrices et Ambassadeurs.

3) Identifier les Ambassadrices et Ambassadeurs comme personnes ressources

L'Ambassadrice ou Ambassadeur devra être clairement identifié auprès :

- ◇ des partenaires du Pays d'art et d'histoire : la liste des « Ambassadrices et Ambassadeurs » sera diffusée aux élus des collectivités territoriales, aux Offices de Tourisme... Elle sera aussi mise en ligne sur le site internet du Pays Loire Touraine.
- ◇ du public, grâce à un badge avec nom et tour de cou fournis à l'Ambassadrice ou Ambassadeur, à porter lors des actions ou manifestations.

4) Offrir aux Ambassadrices et Ambassadeurs la gratuité sur certaines animations

Le réseau des Ambassadrices et Ambassadeurs du Pays d'art et d'histoire est un réseau de bénévoles. Le Pays ne peut pas proposer de défraiement aux Ambassadrices et Ambassadeurs qui participent à des temps d'échange ou de formation du réseau, ou à des animations à destination du grand public.

En remerciement pour leur engagement, le Pays Loire Touraine offre aux Ambassadrices et Ambassadeurs la gratuité nominative à **quatre animations par an** (réparties dans la grille tarifaire). Chaque Ambassadrice et Ambassadeur dispose d'une carte nominative annuelle (de date à date) à tamponner par le conférencier ou la personne en charge de l'accueil. Une fois cette carte achevée, toute personne peut solliciter une carte de fidélité du Pays d'art et d'histoire pour pouvoir bénéficier comme tout à chacun d'une animation gratuite après 4 animations payantes.

B. Engagements de l'Ambassadrice ou Ambassadeur

1) Promouvoir le Pays d'art et d'histoire

L'Ambassadrice ou Ambassadeur connaît le territoire et les caractéristiques patrimoniales du Pays d'art et d'histoire, ses missions, ses principaux domaines d'actions, et est capable d'échanger sur ces sujets.

Il sait répondre aux questions d'ordre général qui lui sont posées ou sait se renseigner pour apporter les réponses adaptées. L'équipe du Pays d'art et d'histoire se tient à sa disposition à cet effet, en particulier la Cheffe de projet en charge du réseau.

L'Ambassadrice ou Ambassadeur doit également susciter l'intérêt de personnes de son entourage qui ne connaissent pas ou peu le Pays d'art et d'histoire. Pour cela, il peut s'appuyer sur les outils mis en place par le Pays.

À titre d'exemples non exhaustifs, l'Ambassadrice ou Ambassadeur peut :

en tant qu'habitant :

- ◇ accompagner ses proches pour découvrir les animations proposées par le Pays d'art et d'histoire,
- ◇ relayer l'information diffusée par le Pays d'art et d'histoire auprès de ses proches, des membres de ses réseaux...
- ◇ se faire l'écho des missions du Pays d'art et d'histoire (action éducative, offre groupe) et mettre la personne en relation avec l'équipe du Pays d'art et d'histoire.

s'il est membre d'une association :

- ◇ consacrer un petit temps d'information sur le Pays d'art et d'histoire auprès de ses membres,
- ◇ être force de proposition auprès de son association sur une action à conduire avec le Pays d'art et d'histoire.

2) Être une personne ressource et un appui en personne

Identifié comme un réel appui pour le bon déroulement des actions du Pays d'art et d'histoire, l'Ambassadrice ou Ambassadeur s'engage à :

- ⇒ **relayer régulièrement les informations du Pays d'art et d'histoire** sur le territoire et spécifiquement autour de lui (aide à la diffusion des brochures, affiches, partage sur les réseaux sociaux ou autre moyen de communication... selon son lieu d'habitation et ses propres loisirs),
- ⇒ **accompagner 2 fois par an l'équipe du Pays d'art et d'histoire** dans certaines actions et manifestations selon ses disponibilités : Cluedo patrimoine, Rendez-vous aux Jardins, Journées Européennes du Patrimoine ; Journées Nationales de l'Architecture ou tout autre événement mis en œuvre par le Pays d'art et d'histoire. L'ambassadeur s'inscrit directement auprès de la Cheffe de projet pour faire part de ses disponibilités en fonction des besoins sur chaque événement.
- ⇒ **réaliser ponctuellement des photographies et/ou des petites captures vidéo** des animations auxquelles il assiste et partage ses médias avec le Pays d'art et d'histoire qui les créditera ainsi : *NOM Prénom - Pays d'art et d'histoire Loire Touraine.*

3) Se former en continu

L'Ambassadrice ou Ambassadeur s'engage à suivre une formation initiale d'une demi-journée animée par l'équipe du Pays d'art et d'histoire pour avoir :

- ◇ une culture générale à l'échelle des Villes et Pays d'art et d'histoire,
- ◇ une culture locale à l'échelle du Pays d'art et d'histoire Loire Touraine.

Afin de conforter ses connaissances et d'en développer de nouvelles, le Pays d'art et d'histoire pourra ponctuellement proposer des formations thématiques et des journées techniques. L'Ambassadrice ou Ambassadeur est invité(e) à y participer autant que possible.

4) S'impliquer dans la vie du réseau de manière positive

Devenir Ambassadrice ou Ambassadeur, c'est intégrer un réseau de personnes qui aiment leur territoire et partagent l'envie de préserver et valoriser le patrimoine, et contribuent à l'action du Pays d'art et d'histoire.

Pour son bon fonctionnement et sa pérennité, le réseau ne saurait être le lieu pour relayer des convictions personnelles et/ou politiques pouvant porter préjudice au rôle et aux missions du Pays d'art et d'histoire, vis-à-vis de ses nombreux partenaires.

Enfin, la vie du réseau ne saurait reposer uniquement sur les actions mises en œuvre par le Pays d'art et d'histoire. L'Ambassadrice ou Ambassadeur doit y jouer un rôle actif. Il est encouragé à proposer et réaliser avec le Pays d'art et d'histoire de nouvelles initiatives bénéfiques au réseau.

5) Disposer d'une assurance responsabilité civile

L'Ambassadrice ou Ambassadeur confirme qu'il est bénéficiaire d'une assurance en responsabilité civile.

ARTICLE 4. QUELLE EST LA DURÉE DE LA CONVENTION ?

Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de la date de signature. Chaque signataire peut décider de se désengager à tout moment en le spécifiant par écrit au Pays Loire Touraine.

À Pocé-sur-Cisse, le

L'Ambassadrice ou Ambassadeur du Pays d'art et d'histoire

.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Président du Pays Loire Touraine, Claude COURGEAU

